

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2026

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 03/03/2026
Date d'affichage : 03/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le dix mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent - Laure DUCHAMP - David MAGNET -
Christophe GRANGER - Jean- Michel GAMORE - Nathalie MARECHAL - Céline POIRRIER -
Aurèle SYLVESTRE - Patrice TETARD - Daniel PEYROL

Excusés : Jean- Luc MONTAGNER - Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER - Alexandra
CHABANIS- Marylin MOUTET - Joël MALIGNIER (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-06 : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de l'Espace Rural d'Animation à l'association Le Foyer Rural

Monsieur le Maire rappelle que le l'espace d'animation avait été mis à disposition de l'association Foyer Rural par une convention en 1985, cette dernière avait été renouvelée en 2008.

Une mise à jour est devenue nécessaire pour prendre en compte les prises en charge et les missions de chacune des parties pour l'entretien du bâtiment.

Vu la convention annexée,

Après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'Espace Rural d'Animation à l'association Le Foyer Rural
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Yves COURBIS,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

